



GRANDES CULTURES iBiO

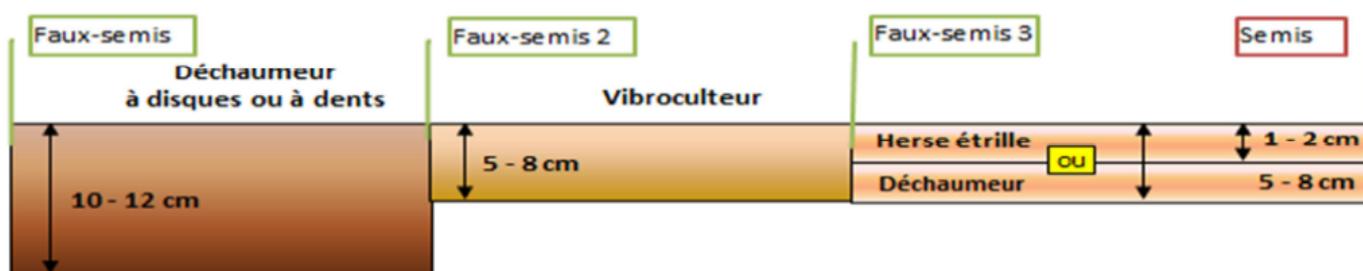
Chambres d'agriculture d'Occitanie



MARS 2023

CONSEIL DE SAISON

C'est le moment de réaliser des faux-semis. Les sols ne sont pas froids et sont humides suite aux dernières pluies, ce qui est favorable aux levées. Le faux-semis consiste à réaliser un ou plusieurs travaux superficiels du sol, 1 à 2 mois environ avant la date prévue du semis (outils à dents ou à disques). Ces différents passages ont pour but de faire lever les adventices qui seront détruites au plus près du semis par un dernier travail du sol très superficiel. Chaque passage doit être moins profond ou de même profondeur que le précédent pour éviter de faire remonter les graines.



Source : CREAB - ACTA

LA LUZERNE BIO Une légumineuse d'avenir !

Réelle plante pluriannuelle, la luzerne accepte tous les sols pourvus qu'ils disposent de réserve en calcium, ou d'un pH, voisin ou supérieur à 7 (ses bactéries symbiotiques les rhizobiums déclinent en sol acide).

Si son intérêt agronomique n'est plus à démontrer notamment en mode bio, sa valorisation en système de grandes cultures bio pour l'instant n'est pas au rendez-vous.

▪ Les atouts de la luzerne

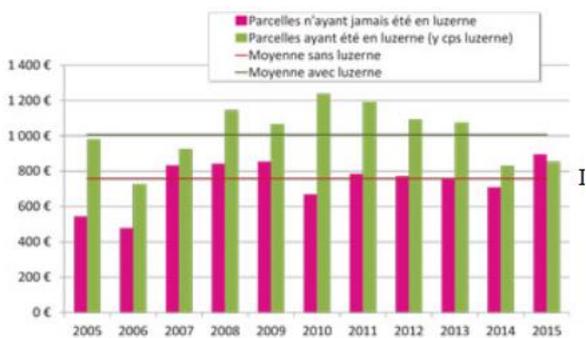
- Apporter des aménités positives : lutte contre l'érosion, fixation de l'azote

grâce à la photosynthèse et non grâce aux énergies fossiles.

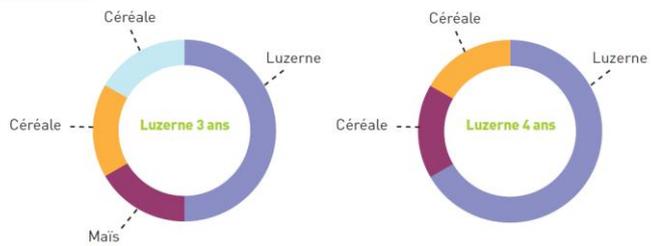


Les avantages environnementaux de la luzerne et les voies de valorisation possibles (LBC et assurance risque climatique pour le carbone, P2P pour la biodiversité et qualité de l'eau...)

- Stocker le Carbone
- Stocker l'azote sous forme organique
- Structurer le sol par ses puissantes racines
- Stabiliser la structure après la destruction
- Allonger les rotations (excellente tête)
- Améliorer le résultat de la céréale qui la suit

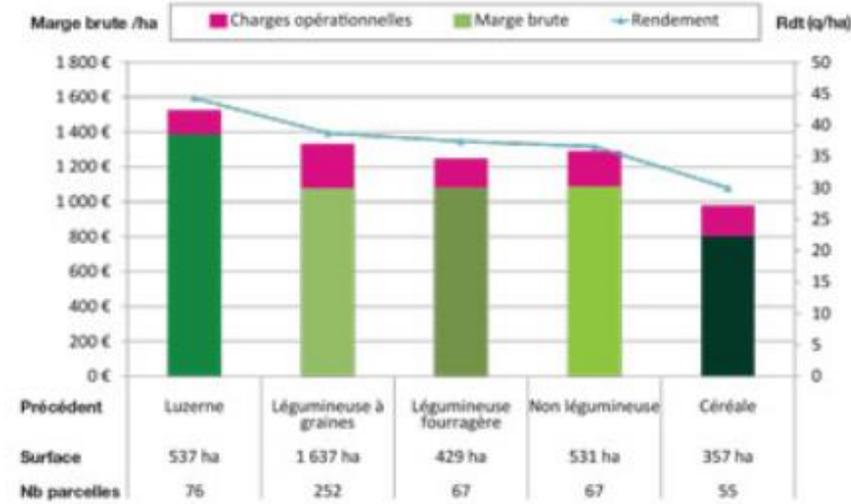


ROTATIONS



Résultats marge brute blé avec primes : sur le graphique en moyenne la luzerne bio améliore de 200 € la marge brute du blé bio qui la suit ! (source Chambre d'Agriculture 24)

- Favoriser la conversion vers le mode bio **marge brute avec primes, d'un blé bio** sur précédent luzerne. (source Chambre d'Agriculture 24)



- Produire 3 à 15 tonnes de MS par ha (en irrigué) d'un fourrage allant de 12 à 17% de protéines ; soit 360 à 2550kg/ha de protéines.
- Eliminer les adventices vivaces.
- Favoriser la biodiversité

■ Besoins de cette culture

La luzerne exige :

- Des réserves en phosphate, en calcium, en potasse, en bore, molybdène et en manganèse et magnésie dans le sol

Inoculation et chaulage

Sur les terres acides, il vaut mieux privilégier un trèfle violet en lieu et place de la luzerne. Toutefois, le tableau ci-dessous précise les règles à suivre en termes d'inoculation et de chaulage et fonction des paramètres chimiques de la parcelle :

pH eau du sol	Taux de saturation du sol en calcium (Calcium échangeable)	Inoculation	Chaulage	Commentaires
< 6	-	OUI	OUI	Conditions impropres à la survie des rhizobiums sauvages => risque de perte de la culture
Entre 6 et 7	TS Ca < 50-60%		OUI	
> 7	-	NON		Conditions propices à la présence de rhizobiums sauvages

La luzerne exportée par tonne de MS

P205	10 kg
K20	25 kg
CaO	30 kg
MgO	10 kg

Source CORPEN

Pour un niveau de production de 5 T de matière sèche de luzerne par ha, 50 kg de phosphore et 125 kg de potasse, 150 kg de calcium et 50 kg de magnésie seront exportés

- Le plus souvent une inoculation
- Un parfait lit de semences affiné et de la pluie (30 mm) une fois semée, pour assurer sa levée en septembre ou en mars :
- Des semences exemptes de cuscute ou d'orobanche.
- Un suivi et une protection au départ (semis sous couvert-surveillance des ravageurs)
- Un espacement avant son retour sur la même parcelle (risque rhizoctone et nématodes)
- Une grande efficacité lors de la fabrication du foin.
- Un complément énergétique dans la ration.

■ Les opportunités de la luzerne

- Accompagnement par le plan européen « protéines » dans le cadre de la nouvelle PAC 2023-2027 (147€ par ha).
- Possibilité de l'introduire dès la première année de la conversion et de la conserver 5 ans en mode bio aidé. (comme toutes les légumineuses fourragères d'ailleurs).
- Possibilités de contrats luzerne semences auprès des sociétés commerciales
- Quelques débouchés en enrubanné ou en foin, en local ou vers les départements d'élevage en Occitanie.

■ Les menaces

- Faiblesse de la demande locale gersoise
- Saturation du marché du foin (cf 2020 - 2021) et absence d'unité de déshydratation - granulation en Gascogne.
- Eloignement des centres de consommation en foin
- Effets délétères des longues sécheresses estivales en sols superficiels.

■ La mise en place de la luzerne

- Ameublir, les sols compactés
- Préférer les semis de sortie d'hiver
- Densité de 10 à 18 kg par ha (soit 800 à 1500 graines par m2)
- Systématiser l'inoculation avec un rhizobium luzerne
- Réaliser un semis sous couvert d'une plante hôte : colza – blé – orge - avoine-tournesol – sarrasin –
- Rouler pour assurer un bon contact graine sols, lors d'un semis en sol nu.
- Surveiller sitones-altises-négrils-apions et phytonomes.
- Assurer un désherbage régulier, par voie mécanique : houe rotative-herse étrille-vibroculteur-déchaumeur à disque-herse rotative- herse plate.

Cible	Efficacité	Outils	Préconisation
Adventices annuelles	Moyennement satisfaisante	Vibroculteur	Sur jeunes luzernes très bien implantées + Intervenir entre fin octobre et mi-février + Travailler dans le sens du semis à 3-4 cm maximum de profondeur (Attention, l'intervention est délicate à ce stade) Sur luzernes de plus d'un an + Intervenir entre fin octobre et mi-février + Privilégier une profondeur de travail située entre 4 et 6 cm + Travailler dans le sens du semis afin de limiter l'agressivité + Avancer entre 8 et 9 km/h + Sur sol à cailloux faire suivre systématiquement l'intervention par un passage de rouleau cage ou packer
	Satisfaisante	Vibroculteur + herse étrille	+ Intervenir entre fin octobre et mi-février + Réaliser un premier passage de vibroculteur + Possibilité d'utiliser la herse étrille pour les passages suivants + Sur sol à cailloux faire suivre systématiquement les interventions par un passage de rouleau cage ou packer
Colza	Satisfaisante	Broyeur	Intervenir en période de fortes gelées afin de détruire les repousses de colza.

Aujourd'hui la filière luzerne, livrée à elle-même, souffre d'une absence de structuration, les producteurs de foin sont livrés aux réalités du marché de négoce, très fluctuant d'une année sur l'autre selon les événements climatiques.

Cependant l'intérêt agronomique de cette plante encouragée, sur le plan européen par ailleurs, reste indéniable en mode bio; notamment sur les petites terres ou elle permet d'assurer des rendements acceptables en cultures d'hiver ou en semis de printemps.

Bibliographie :

> **Cultiver la luzerne** en Agriculture Biologique

> **Rapport luzerne 2026 : la coopération luzerne de France.**

> fiches luzerne www.capbio-bretagne.com



Auteurs : Jean ARINO, Chambre d'agriculture du Gers

AGENDA



RETENEZ LA DATE ! 

PROLÉOBIO

L'évènement autour de l'AB
Session sud-ouest

Jeudi 30 mars 2023 • 9h-16h
AGEN • Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne (47)

Evènement organisé en partenariat par Terres Inovia, l'ITAB et le réseau des Chambres d'Agriculture d'Occitanie et de Nouvelle-Aquitaine.

ProleoBio est un groupe de travail national sur la production des oléagineux et protéagineux en AB.

Au programme : présentation des travaux et résultats autour des cultures oléo-protéagineuses en conduite BIO dans les régions du Sud-Ouest.

Inscription obligatoire au plus tard le 24 mars à 12h00

Evènement gratuit, avec participation aux frais du repas

[Je m'inscris](#)

Des visites ou formations sont organisées au courtant de l'année par votre Chambre d'Agriculture. Prenez contact auprès de votre conseiller.



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
OCCITANIE

> VOS CONTACTS DÉPARTEMENTAUX

▪ Chambre d'agriculture 09

Pierre FERRAN-TERRATS – 06 85 17 20 89
pierre.ferran-terrats@ariege.chambagri.fr

▪ Chambre d'agriculture 11

Antoine AUVERLOT – 04 68 94 50 00 / 07 86 78 36 62
antoine.auverlot@aude.chambagri.fr

▪ Chambre d'agriculture 12

Catherine SAUNIER - 05 65 73 73 38
catherine.saunier@aveyron.chambagri.fr

▪ Chambre d'agriculture 30

Thierry PIANIETTI – 04 66 25 46 89 / 06 12 77 37 37
thierry.pianetti@gard.chambagri.fr

▪ Chambre d'agriculture 31

Pierre-Yves LE NESTOUR – 06 75 51 79 36
pierre-yves.lenestour@haute-garonne.chambagri.fr

▪ Chambre d'agriculture 32

En attente – 06 02 07 27 18
@gers.chambagri.fr
Jean ARINO - 05 62 61 77 50 / 06 80 66 86 89
j.arino@gers.chambagri.fr

▪ Chambre d'agriculture 34

Rémy KULAGOWSKI - 04 67 36 44 15/06 17 32 40 61
remy.kulagowski@herault.chambagri.fr

▪ Chambre d'agriculture 46

Georgia SAUNDERES – 06 49 29 62 11
g.saunderses@lot.chambagri.fr
Vincent AUDOUIT – 06 25 76 26 20
v.audouit@lot.chambagri.fr

▪ Chambre d'agriculture 65

Lise BILLY - 05 62 34 66 74 / 06 82 68 48 96
l.billy@hautes-pyrenees.chambagri.fr
Marie-Laure BAILHE - 06 07 347337
ml.bailhe@hautes-pyrenees.chambagri.fr

▪ Chambre d'agriculture 81

Maëva COLOMBET – 06 69 45 08 56
m.colombet@tarn.chambagri.fr
Stéphanie CAMAZON – 05 63 48 83 83
s.camazon@tarn.chambagri.fr

▪ Chambre d'agriculture 82

Ingrid BARRIER - 05 63 63 07 11 / 06 42 44 10 09
ingrid.barrier@agri82.fr

Bulletin rédigé par la Chambre d'Agriculture de Tarn-et-Garonne et les CA départementales d'Occitanie

Chambre d'Agriculture 82 - 130 avenue Marcel Unal 82017 Montauban - 05 63 63 30 25 - agri82.chambre-agriculture.fr



La Chambre d'agriculture de Tarn-et-Garonne est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytosanitaires sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Elle est titulaire d'un contrat d'assurance n°08021111-1024 auprès de Groupa d'Oc garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytosanitaires.

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique figurée en début de document. Il s'appuie sur l'analyse de risque du BSV. Les BSVs sont consultables en ligne sur <https://agri82.chambre-agriculture.fr>. Cette action de diffusion est cofinancée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la Région Occitanie et par l'Etat au travers du Casdar.
Crédit photos (sauf mention contraire) : Chambre d'Agriculture 82.



OPE COS ENR n°55